

Réforme catégories d'âge et licences de couleurs

Dans le cadre de la réforme des catégories d'âges, beaucoup s'inquiétaient du sort des joueurs sortant des Centres de formation agréés (1 catégorie en moins et diminution de l'âge des espoirs) et de l'obligation des licences de couleurs à laquelle sont soumis les clubs de Fédérale.

TECH XV a alerté plusieurs fois la FFR sur le sujet en demandant à ce que ces joueurs soient automatiquement licence blanche dans leur nouveau club d'accueil afin d'éviter qu'ils arrêtent et permettre un recrutement plus facile. Lors du dernier comité directeur de la FFR, et ce malgré la réticence de certains, un consensus a été trouvé.

Ainsi l'article 235 – 2 des règlements généraux de la FFR précise ceci :

« Par ailleurs et pour la saison 2014-2015 uniquement, tout joueur issu d'un groupement professionnel, né entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1996 inclus, conservera le bénéfice de l'ancienneté acquise au sein de ce groupement s'il mute dans un club dont l'équipe première ne participe pas aux compétitions professionnelles organisées par la L.N.R. »

Dans les situations décrites ci-dessus, le nouveau club peut solliciter la prise en compte de l'ancienneté du joueur ou de la joueuse concerné(e) en vue d'obtenir un changement de couleur sur sa carte de qualification. Une demande motivée doit être adressée, par lettre recommandée avec avis de réception, à la Commission fédérale des qualifications. Si cette demande est acceptée, le changement de couleur ne prendra effet qu'à compter de la date d'édition de la nouvelle carte de qualification. »

Ainsi en l'état :

- Un joueur ayant 4 ans d'ancienneté dans le club de départ (regroupement professionnel), aura un statut licence blanche dans le club d'accueil (Fédéral)
- Un joueur ayant 3 ans d'ancienneté dans le club de départ (regroupement professionnel), aura un statut de licence blanche au terme d'une saison dans le club d'accueil (Fédéral)

NUMÉRO 65

Mai 2014

SOMMAIRE

Réforme catégories d'âge et licences de couleurs.....	p.1
Intersaison TOP 14 / PRO D2...	p.2
Minima de salaire.....	p.2
AG de TECH XV.....	p.3
Classement CDF.....	p.3
Carte Professionnelle.....	p.4
TECH XV Mag 17.....	p.4
Paris Rugby Show.....	p.4

Intersaison TOP 14 et PRO D2

Comme tous les ans, les joueurs de TOP 14 et PRO D2 sont soumis à l'intersaison négociée dans le cadre de la CCRP. Celle-ci est de 4 semaines minimum en continu sans présence au club comprenant :

- Par priorité le solde des congés de 2013/2014
- Si ces derniers sont soldés, une période de préparation physique individuelle sans présence au club ou les congés payés par anticipation de 2014/2015

Le programme est libre à chaque club en fonction de :

- La date du dernier match de Compétitions officielles et de la sélection de certains de ses joueurs en équipe nationale
- Des dates de matchs amicaux
- De la date de reprise de la compétition officielle pour 2014/2015

Reprise des entraînements

La date de reprise des entraînements collectifs est fixée par chaque club et peut intervenir au plus tôt le 2 juin 2014.

Attention, les joueurs nouvellement recrutés sont autorisés à reprendre les entraînements avant le 1 juillet sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- Avoir bénéficié des 4 semaines continues sans présence au club
- Avoir résilié son contrat avec son ancien club d'un commun accord préalablement à la date de reprise avec son nouveau club
- Que la date d'entrée en vigueur du contrat avec le nouveau club ait été fixée au plus tard à compter de la date de reprise des entraînements

Matchs amicaux

Aucun joueur ne peut participer à un match amical avant l'expiration d'un délai de 7 jours francs à compter de la date de reprise de l'entraînement collectif et pas avant le 7 juillet 2014 (aucun match entre le 31 mai 2014 et le 6 juillet 2014)

Reprise des compétitions officielles

La période d'intersaison comprend un minimum de 8 semaines consécutives entre le dernier match de compétitions officielles ou internationales.

Minima de salaires TOP 14 et PRO D2

Lors de la dernière commission paritaire de la CCRP, un accord sur les minimas de salaires des entraîneurs des compétitions professionnelles a été trouvé entre TECH XV et l'UCRP avec une augmentation de ceux-ci.

- TOP 14 : 63 000 € brut annuel
- PRO D2 : 42 000 € brut annuel

Ces minimas s'apprécient hors avantages en nature.

Assemblée Générale statutaire de TECH XV

Le rugby évolue, TECH XV aussi ! Le Regroupement veut répondre aux attentes de tous les membres de l'encadrement du rugby et souhaite accueillir les préparateurs physiques. Pour cela, **le 18 juin 2014, une Assemblée Générale sera organisée à Toulouse (lieu à définir)** pour faire évoluer ses statuts et modifier la composition du Comité Directeur. La proposition est d'augmenter le nombre de représentants du secteur Fédéral en réservant une place aux Conseillers Rugby Territoriaux et créer un nouveau collège pour les Préparateurs Physiques.

Nous en profiterons pour échanger avec les adhérents en organisant des groupes de réflexions sur les sujets d'actualité et les préoccupations des entraîneurs et éducateurs.

Un nouveau classement pour les Centres de Formation

L'approche sur l'évaluation des Centres de Formation a évolué pour s'intéresser plus à l'efficacité qu'au fonctionnement. La commission formation mixte a laissé de côté le fameux cahier des charges à points, qui a permis aux CDF de se structurer, pour mettre en place une évaluation sur 3 blocs : efficacité sportive, efficacité scolaire et double efficacité scolaire / sportive. Les clubs de TOP 14 et PRO D2 ont chacun leur classement, et une répartition financière est effectuée en fonction du classement. A noter que cela rentre dans le cadre du New Deal de la LNR (répartition des droits TV / Marketing) pour la promotion de la formation.

	TOP 14	PRO D2 (hors promus)
1 ^{er}	RACING METRO	NARBONNE
2 nd	BIARRITZ	LA ROCHELLE
3 ^{ème}	PERPIGNAN	ALBI
4 ^{ème}	MONTPELLIER	LYON
5 ^{ème}	TOULOUSE	AUCH
6 ^{ème}	CLERMONT	TARBES
7 ^{ème}	TOULON	COLOMIERS
8 ^{ème}	SF PARIS	PAU
9 ^{ème}	CASTRES	BRIVE
10 ^{ème}	AGEN	AURILLAC
11 ^{ème}	MONT DE MARSAN	DAX
12 ^{ème}	BAYONNE	BEZIERS
13 ^{ème}	GRENOBLE	CARCASSONNE
14 ^{ème}	BORDEAUX	OYONNAX

La carte professionnelle, un document obligatoire pour la qualification

Nous vous rappelons que d'après le code du sport, la carte professionnelle d'éducateur sportif est indispensable pour pouvoir exercer contre rémunération.

A compter de la saison 2014/2015, ce document sera demandé par la LNR et la FFR pour la délivrance de la licence des entraîneurs sous contrats homologués de TOP 14, PRO D2 et Fédérale 1. Alors ne tardez pas et faite votre demande grâce au document CERFA « Déclaration d'éducateur sportif » que vous pourrez télécharger sur notre site.

TECH XV Mag 17 : la fin de la trilogie

3^{ème} et dernier numéro du TECH XV Mag sur la formation. Pour clôturer cette réflexion sur la formation, le dossier s'attardera sur la question de la solidarité avec tous les protagonistes de la formation française. Que ce soit de la Direction Technique Nationale, la Ligue Nationale de Rugby et les clubs, tous veulent avancer dans le même sens.

En complément, Alain Gaillard fait un état des lieux après 6 mois de présidence à la tête de TECH XV et Aubin Hueber donne quelques pistes pour appréhender la formation de la passe chez le demi de mêlée.

Bref, encore une lecture riche en perspective.



Paris Rugby Show !!!

Du 29 mai au 1^{er} juin aura lieu au Paris Expo - Porte de Versailles, le tout premier Salon du Rugby. Au programme stands, animations, terrains pour s'initier, tables rondes et projection de la Finale de TOP 14 sur écran géant le samedi soir.

TECH XV a tenu à être présent sur cette première édition. Vous pourrez venir nous rencontrer au Stand D41 pour discuter de la profession ou tout simplement parler de rugby.

Alors n'hésitez pas, venez nous voir !!!

<http://parisrugbyshow.com/accueil>

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR WWW.TECHXV.ORG